

Outil d'aide à l'élaboration d'une fiche d'entreprise PRESSING si_ARaisonSociale

Article R4624-46 Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés

La fiche d'entreprise a été élaborée par _____, Assistant en Santé et Sécurité au Travail

Santé au Travail Provence –

Adresse :

Tél :

Mail :

Visée par le Docteur si_AMédecin

En date du 15/05/2017 en fonction des éléments portés à notre connaissance

Visite effectuée en compagnie de M

1- Renseignements d'ordre général

Nom du Médecin : si_AMédecin

Adresse : si_AMédecin_ad1 - si_AMédecin_ad2 - si_AMédecin_cvpost si_AMédecin_cvvil

Tél : si_Asecvtel

Date Création :

Date Mise à Jour :

Entreprise : si_ARaisonSociale

Numéro d'adhérent : si_ANumero Code NAF : si_AApe

Adresse : si_AAadresse1 si_AAadresse2 si_AAadresse3 si_ACodePostal si_AVille

Interlocuteur Santé Travail :

Tél : si_ATel_Convoc

Fax : si_AFax_Convoc

Mail : si_Aemail_Convoc

Nature d'activité : si_AAactivite

Convention collective :

Existence du document unique :

Date :

Délégués du personnel :

CHSCT :

Règlement intérieur :

ERP :

Référent sécurité :

www.stprovence.fr

ST-Provence - Siège social

450 rue Albert Einstein - Pôle d'Activités des Milles - CS 20360
13799 Aix-en-Provence Cedex 3

Tél. 0 800 360 400

Association loi 1901 - N°1589 du 27 mai 1948
Siret 782 686 042 00030 - NAF 8621 Z





Effectif :

| Poste de travail | Nbre de sal | H | F | CDD | CDI | Apprenti | - 18 ans | Tps plein | Tps partiel |
|-------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Repasseuse | | | | | | | | | |
| Total | si_nbe_total | si_nbe_hom | si_nbe_fem | | | | | | |

Appel à des intérimaires :

Ponctuellement :

Régulièrement :

Surcharge de travail :



Temps de travail et horaires :

Conditions générales :

VMC
Chauffage
Vestiaires
Toilettes
Douche
Tenues de travail
Vestiaires à simple ou double compartiment
Restauration sur place ou à l'extérieur
Entretien des locaux

Descriptif des locaux :

Surface :

Diffusion des consignes de sécurité

Affichage réglementaire (textes réglementaires : interdiction de fumer, discriminations, harcèlement moral et sexuel, égalité professionnelle, coordonnées du médecin du travail, de l'inspecteur du travail, des services de secours et d'urgence)

Consignes de sécurité
Plan d'évacuation

Etablissement des mesures en cas d'urgence

Affichage des numéros d'urgence
Trousse de secours
Sauveteur Secouriste au Travail



2- Appréciation des risques et préventions

2.1 Risques physiques

| Nature du risque | | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|-------------------------------|-----------|-----------------|--|----------------------|--|
| 2.1.1. Facteurs d'ambiance | Thermique | | Chaleur dégagée par le fer à repasser et les machines Baies vitrées Atmosphère chaude et humide | | Aspiration, ventilation et aération des locaux Entretien, maintenance et vérification de la climatisation par une entreprise spécialisée tous les ans Nettoyages des filtres tous les 6 mois (climatisation réversible) Ventilateurs Poste de travail de la repasseuse éloigné des machines Boire régulièrement |
| | Sonore | | Exposition sonore au bruit due au fer à repasser, pistolet vapeur, soufflette, soufflerie d'air chaud des tables à repasser, machines nettoyage à sec, à laver, sèche-linge, aspiration table de détachage, téléphone, sonnette, compresseur, bruit de la rue... | | Maintenance et vérification périodique des machines Utiliser à bon escient et de façon limitée la soufflette et le pistolet à vapeur Machines bruyantes regroupées dans une pièce isolée |
| | Lumineuse | | Eclairage mixte : Eclairage naturel : baies vitrées, fenêtres Eclairage artificiel : lampes, spots, tubes fluorescents avec grilles de défilement... | | Niveau d'éclairage conseillé dans le nettoyage à sec : - 300 lux pour les opérations de triage, de marquage, de nettoyage à sec, de repassage - 750 lux pour les opérations de contrôle et de détachage : (Normes INRS) |



| Nature du risque | | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|--------------------------------------|------------------------|---|--------------|---|-----------------|
| 2.1.2. Rayons | Ultraviolets | | Non concerné | | |
| | Laser | | Non concerné | | |
| | Infrarouges | | Non concerné | | |
| | Rayonnements ionisants | | Non concerné | | |
| 2.1.3. Poussières Fumées Aérosols | | Poussière Lessive Utilisation de sprays et aérosols | | Entretien régulier des locaux Aspiration et ventilation des locaux Bien aspirer les poudres lessiviellles devant les machines | |
| 2.1.4. Vibrations | | Non concerné | | | |



2.2 Risque chimique

Il est de la responsabilité de l'employeur de transmettre au médecin du travail la fiche de données de sécurité de tout produit chimique dangereux utilisé (Art. R4624-4)

Chaque produit doit entrer dans l'entreprise avec sa fiche de données de sécurité (FDS). Celle-ci comprend 16 points, est rédigée en français et doit dater de moins de 3 ans. Elle est remise gratuitement par le fournisseur.

| Agent Chimique Dangereux | Phrase de risque ou Pictogramme | Utilisation | Effectif exposé | Préventions existantes | Recommandations |
|--------------------------|---------------------------------|---|-----------------|------------------------|---|
| | | Solvant machine nettoyage à sec | | | <p>Faire l'inventaire des produits chimiques utilisés Evacuer les produits chimiques non utilisés selon la réglementation en vigueur Substituer le perchloroéthylène et autres produits dangereux Se procurer auprès des fournisseurs les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits Les FDS doivent dater de moins de 3 ans, être rédigées en français et comporter 16 rubriques. En transmettre une copie au médecin du travail Vérifier la compatibilité de stockage des produits Stocker les produits sur des bacs de rétention dans un endroit dédié, aéré et ventilé Etiqueter les contenants après transvasement Bien refermer les flacons après utilisation Ventilation mécanique fonctionnant en continu et indépendante de tout autre système de ventilation Conduit d'évacuation vers l'extérieur du bâtiment Entretien, maintenance et vérification périodique du système d'aspiration et de ventilation par une entreprise spécialisée Table de détachage avec système d'aspiration intégré et vérification régulière par une entreprise spécialisée Tenue d'un registre pour les solvants (nature, quantité, stockage, utilisation, élimination) Pompage automatique du solvant en circuit fermé Ne pas surcharger la machine de nettoyage à sec pour éviter que le linge soit insuffisamment séché (perchloroéthylène)</p> |
| | | Pré et post-détachant nettoyage à sec (tâches de graisses et couleurs) | | | |
| | | Pré et post-détachant nettoyage à sec (tâches de sang et d'albumine) | | | |
| | | Pré et post-détachant nettoyage à sec (tâches de tanin et matières tannantes) | | | |
| | | Détergent | | | |
| | | Activateur de nettoyage à sec avec neutralisateur d'odeurs | | | |
| | | Détachant antirouille | | | |
| | | | | | |



| Agent Chimique Dangereux | Phrase de risque ou Pictogramme | Utilisation | Effectif exposé | Préventions existantes | Recommandations |
|--------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------|------------------------|---|
| | | | | | <p>Machine de nettoyage à sec de norme NF avec systèmes de sécurité (ouverture du hublot impossible avant la fin du cycle) Raclage automatique des boues et résidus Collecte et élimination des boues et résidus par une entreprise spécialisée Rechargement en produit de la machine de nettoyage à sec fait par une entreprise extérieure Contrôle régulier de la conformité de la machine de nettoyage à sec Contrôle obligatoire de conformité de l'exploitation tous les 5 ans par un organisme agréé (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2345 pour les pressings utilisant des solvants) Fournir et faire porter des équipements de protection individuelle : blouse, gants en nitrile, lunettes de protection lors de la manipulation des produits ou du nettoyage des filtres Porter un masque de protection respiratoire à cartouche de type A2 lors de l'ouverture du hublot ou lors des phases de raclage des boues Stocker les EPI dans un endroit propre à l'abri de toute contamination Vestiaires à double compartiment Rince-œil Sensibilisation au risque chimique (possible par STP) Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail <u>HYGIENE</u> Se laver les mains après avoir amniupmé des produits et avant chaque pause Ne pas boire, ne pas manger au poste de travail</p> |



PICTOGRAMMES PRESCRITS PAR LE SYSTEME GENERAL HARMONISE (SGH)

| DANGERS POUR LA SANTE | | DANGERS POUR LA SECURITE DES INSTALLATIONS | | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT |
|--|--|---|--|---|
|  | |  | |  |
|  Nuit gravement à la santé, possible CMR |  Toxique, très toxique |  Facilement inflammable, extrêmement inflammable |  Comburant |  Dangereux pour l'environnement |
|  Irritant |  Corrosif, irritant |  Explosif auto réactif |  Gaz sous pression | |

Si vous voyez une des informations ci-dessous sur les étiquettes avec le pictogramme  vous êtes en présence d'un produit CMR : Cancérogène, Mutagène ou Toxique pour la Reproduction
Il convient de le substituer dans la mesure du possible par un produit non dangereux ou moins dangereux



Cancérogènes

➤ H 350 peut provoquer le cancer

➤ H 351 susceptible de provoquer le cancer

Mutagènes

➤ H 340 peut induire des anomalies génétiques

➤ H 341 susceptible d'induire des anomalies génétiques

Toxiques pour la reproduction

➤ H 360 peut nuire à la fertilité ou au fœtus

➤ H 361 susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

➤ H 362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

STProvence - Outil d'aide FE PRESSING - Groupe ASST- Rév 3 - Mai 2017

www.stprovence.fr



2.3 Risque infectieux

| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|--|-----------------|--|----------------------|---|
| <p>Agents biologiques infectieux</p> <p>Transmission aérienne</p> <p>Transmission manu portée</p> <p>Plaies et coupures</p> | | <p>Transmission aérienne potentielle (grippe, tuberculose...) par contact avec la clientèle</p> <p>Manipulation de linge sale contaminé (liquides biologiques, bactéries, parasites, virus...)</p> <p>Infection de plaies et coupures possible (manipulation d'agrafes et d'épingles)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquetage des articles - Vérification des poches | | <p>Vaccination conseillée contre la grippe</p> <p>Vaccination DTPolio à jour Vaccination recommandée contre l'hépatite B Porter une blouse et des gants en latex pour la manipulation du linge sale</p> <p>Vaccination DTPolio à jour Toujours regarder avant de toucher Porter une blouse et des gants en latex pour la manipulation du linge Ne pas travailler dans l'urgence</p> |



2.4 Risques et contraintes liées au travail.

| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existantes | Recommandations |
|-------------------------------|-----------------|--|-----------------------|---|
| 2.4.1. Postures | | Station debout prolongée avec piétinement, position penchée en avant, élévation des bras au dessus du niveau des épaules (repassage vertical, stockage en hauteur) Contraintes posturales variées lors des manutentions et rangements | | Table à repasser réglable en hauteur avec système d'aspiration et soufflage intégré Fer à repasser le plus près possible de la table Utilisation d'un fer léger et entretenu régulièrement pour faciliter la glisse Suppression du repassage vertical Eviter le stockage en hauteur Favoriser l'accrochage à hauteur d'homme Hublots des machines à hauteur d'homme Bacs de linge à fond relevant Convoyeur automatique Perche à disposition pour les vêtements stockés en hauteur Pauses régulières Porter des chaussures confortables adaptées à la station debout prolongée Sensibilisation gestes et postures au travail (possible par STP) |
| 2.4.2. Manutention | | Manutention manuelle d'articles lors des phases de tri, de chargement et déchargement des machines, déplacement du linge d'un endroit à un autre, déplacement des portants Manutention manuelle des bacs de linge, bidons de produits, rouleaux d'emballage | | Suppression du repassage vertical Utiliser un fer léger Convoyeur automatique Portants sur roulettes Porter les bacs de linge en binôme Formation gestes et postures au travail |



| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existantes | Recommandations |
|---|-----------------|---|-----------------------|---|
| 2.4.3. Gestes répétitifs | | Mouvements répétitifs des membres supérieurs pendant le repassage | | Utiliser un fer léger et entretenu pour faciliter la glisse Table de repassage réglable en hauteur Favoriser l'accrochage à hauteur d'homme Utilisation d'un fer léger, entretenu régulièrement Polyvalence au poste de travail Pauses régulières Formation gestes et postures au travail |
| 2.4.4. Travail sur écran | | Encaissement, commandes | | |
| 2.4.5. Qualité de vie au travail (Risques psycho sociaux et charge mentale) | | <p><u>I. indicateurs RH santé:</u> <u>Turn-over dans les 12 derniers mois (date à date) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'embauches, nb de sorties : Combien de sorties en CDI : motif du départ Nb de CDD (à préciser) : • Arrêts maladies : durée et nombre • Accident du travail : durée et nombre • Remplacez-vous les absents et au bout de combien de temps ? : <p><u>II. Organisation du travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un organigramme ? : • Existe-t-il une fiche de poste métiers ?: • Comment sont accompagnés les changements (hiérarchie, rachats, fusion etc.) • Y'a-t-il des salariés qui travaillent en équipe, en horaires atypiques, horaires coupés, le week end ? : • Avez-vous un planning fixe ? délai de prévenance ?: • Les salariés ont-ils amenés à faire des heures supplémentaires ? : sont-elles payées ou récupérées ?: • Polyvalence des postes : • Autonomie dans le travail : • Y'a-t-il des réunions d'équipes, de service ? : A quel rythme ? : à quelle heure ?: • Fêtez-vous les évènements importants (départ en retraite, anniversaire etc.) ?: <p><u>III Charge de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation en place dans votre entreprise permet-elle de faire face à la charge réelle de travail ?: • Y'a-t-il des pics d'activités ?: | | |



| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existantes | Recommandations |
|------------------|-----------------|--|-----------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Du travail répétitif ?: • Existe-t-il des objectifs chiffrés ? : ont-ils été réalisés dans les 12 derniers mois ?: <p><u>IV Exigences émotionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les salariés sont-ils agressés verbalement, physiquement par les clients, les usagers ; patients, publics ?: • Y'a-t-il une CAT (conduite à tenir) pré établie en cas d'agression ?: • Les salariés isolés disposent-ils de moyens de communication avec les autres ?: • Y'a-t-il des situations de contact avec la détresse d'autrui ?: • Y'a-t-il eu dans les 12 derniers mois des situations dégradées (conflits, agressions verbales, physiques, tensions d'équipe etc.) ?: <p><u>V Perspectives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Y'a-t-il des entretiens individuels, à quel rythme ?: • Possibilité d'évolution au sein de l'entreprise ?: • Y'a-t-il des formations ? de quel type ? tous les métiers sont-ils concernés ?: <p>Avez-vous abordé les RPS dans le DUERP ? : fiche repère N° 27 ST-P risques psychosociaux Souhaitez-vous aborder un point non développé ? :</p> | | |
| | | Contrainte de temps (délais de livraison à respecter) Périodes de pointe à certains moments de la journée ou certaines périodes de l'année Travail à cadence rapide Exigence et satisfaction du client Agression verbale ou physique possible | | Organiser et planifier le travail Faire des pauses régulières Mettre en place une conduite à tenir en cas d'agression verbale ou physique Former le personnel sur la gestion des conflits et des personnalités difficiles |



| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existantes | Recommandations |
|---|-----------------|--|--|--|
| 2.4.6. Substances Psycho Actives (SPA) | | Etat des lieux | 1/ Y a-t-il eu dans l'entreprise ces 12 derniers mois, liés ou présumés en liaison avec la consommation de SPA (<i>alcool, cannabis, médicaments psychotropes ou autres substances illicites</i>) : <ul style="list-style-type: none"> - un constat de situations de troubles comportementaux ? des incidents ? - un ou des accidents de travail ? - de l'absentéisme ? 2/ Le risque lié aux consommations de SPA est-il évoqué dans le DUERP de l'entreprise ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| | | Management | 3/ La consommation de boissons alcoolisées et de substances illicites est-elle réglementée ou évoquée dans le RI/notes de service, lors des pots, au restaurant d'entreprise ? 4/ Existe-t-il un protocole pour répondre à des troubles du comportement dans votre entreprise ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| | | Information | 5/ Existe-t-il une politique de prévention des consommations des substances psycho actives dans votre entreprise ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| | | Aide | 6/ Y a-t-il un affichage des numéros d'aide pour l'alcool et les substances illicites ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| | | Liens avec des facteurs de risque professionnels | 7/ Y a-t-il des postes dans votre entreprise pour lesquels la consommation de SPA serait un risque supplémentaire ? (PSS : liste jurisprudentielle*) Si oui lesquels ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| | | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> *Liste des PSS : <ul style="list-style-type: none"> - Conduite, cariste, engins de chantiers, déplacements, transports de personnes - Travail en hauteur - Utilisation de machines dangereuses - Manipulations de produits dangereux </div> | | Consommations de boissons alcoolisées et de produits illicites réglementée Conduite à tenir en cas de présentation de troubles du comportement Information/formation sur les SPA (possible par STP) CONTACTS UTILES : Tabac Info Service : 3989 ou www.tabac-info-service.fr Drogues Info Service : 0800 23 13 13 ou www.drogues-info-service.fr Ecoute Alcool : 0811 91 30 30 ou www.alcool-info-service.fr Ecoute Cannabis : |



| Nature du risque | | Effectif exposé | Observations | Prévention existantes | Recommandations |
|------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|---|
| | | | | | 0811 91 20 20 ou www.drogues-info-service.fr |
| Autres | Multiple lieux de travail | | | | |
| | Déplacements | | Livraisons à domicile | | |
| | Conditions climatiques | | Non concerné | | |
| | Décalage horaire | | Non concerné | | |



2.5 Risques d'accidents prépondérants

| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|--|-----------------|---|----------------------|--|
| 2.5.1. Risque de chute De plain-pied De hauteur D'objet | | Sol carrelé, glissant, inégal Sol plat, propre, éclairé Allées de circulation exigües et encombrées Escalier Marches isolées Utilisation d'un escabeau pour le stockage en hauteur Marche pied Linge stocké en hauteur sur cintre ou sur portants Produits et objets stockés sur les étagères | | Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail Entretien régulier du sol Maintenir les allées dégagées Organiser son travail pour éviter de se presser et de tomber Porter des chaussures antidérapantes Rampe dans les escaliers Nez-de-marche Voies de circulation dégagées Ne pas surcharger les portants et étagères Limiter le stockage en hauteur |
| 2.5.2. Risque électrique | | Machines | | Tableau électrique fermé Bouton d'arrêt d'urgence général Bouton d'arrêt d'urgence sur les machines Entretien, maintenance et vérification régulière du matériel électrique et des machines par une entreprise spécialisée Contrôle de conformité de l'installation électrique par un organisme agréé tous les 2 ans sauf si anomalie (tous les ans) Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail |



| Nature du risque | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|---|-----------------|--|----------------------|--|
| 2.5.3. Risque explosion incendie | | Produits chimiques inflammables | | Extincteurs fixés, signalés et accessibles Contrôle annuel des extincteurs par une entreprise spécialisée Formation risque incendie tous les 2 ans et exercice de manipulation des extincteurs pour tout le personnel : (Art. R4227-39 du C.T.) Contrôle obligatoire de conformité de l'exploitation tous les 5 ans par un organisme agréé pour les pressings utilisant des solvants classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ; rubrique 2345) Pas de stockage des solvants Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail |
| 2.5.4. Risque de co-activité | | Non concerné | | |
| 2.5.5. Machines dangereuses | | Machine de nettoyage à sec Machine à laver Sèche-linge Fer à repasser Pistolet vapeur Emballeuse Convoyeur automatique | | Formation obligatoire du personnel sur l'utilisation et l'entretien de la machine de nettoyage à sec par un organisme agréé Bouton d'arrêt d'urgence sur les machines Maintenance et vérification périodique des machines par une entreprise spécialisée Respecter les consignes d'utilisation des machines Organiser son travail, ne pas travailler dans l'urgence Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail |



| Nature du risque | | Effectif exposé | Observations | Prévention existante | Recommandations |
|--|-----------------------|-----------------|--|----------------------|--|
| 2.5.6. Risques liés aux engins mobiles et appareils de levage | | | Non concerné | | |
| Autres risques | Piqûre/coupure | | Agrafes, épingles | | Toujours regarder avant de toucher Ne pas travailler dans l'urgence Vaccination conseillée contre DT Polio Porter des gants appropriés Trousse de secours |
| | Ecrasement | | Non concerné | | |
| | Brûlure | | Brûlure chimique : - Au contact des produits chimiques utilisés notamment lors du détachage Brûlure thermique - Au contact des appareils utilisés (fer à repasser, emballeuse...) | | Calorifugeage des tuyaux de vapeur des fers à repasser Entretien régulier des semelles de fer à repasser Mettre en place une conduite à tenir en cas de brûlure Rince-œil Porter des gants adaptés aux produits chimiques utilisés Affichage des numéros d'urgence Trousse de secours Formation Sauveteur Secouriste au Travail |



Maladies Professionnelles (et tableaux concernés) – Maladies à caractère professionnel – Autres Pathologies – Liste non exhaustive

- [Tableau n°4 bis](#) RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- [Tableau n°12](#) RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
- [Tableau n°25](#) RG : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolins, talc), du graphite ou de la houille
- [Tableau n°30](#) RG : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- [Tableau n°32](#) RG : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
- [Tableau n°49](#) RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- [Tableau n°57](#) RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- [Tableau n°66](#) RG : Rhinite et asthmes professionnels
- [Tableau n°84](#) RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
- [Tableau n°98](#) RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

| Indicateur résultat | Au cours des douze derniers mois |
|---------------------|----------------------------------|
| Nb AT avec arrêt | 0 |
| Nb AT sans arrêt | 0 |
| Nb MP déclarée | 0 |
| Nb Mal à C. P. | 0 |



RECOMMANDATIONS

RAPPEL DES MESURES DE PREVENTION A APPLIQUER :

1. C'est au chef d'entreprise qu'incombe l'obligation d'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés. Le document d'évaluation des risques est à réaliser. **Le STProvence peut vous apporter une aide dans la rédaction de ce document.**
2. articles L4644-1 et R4644-1 et suivants du code du travail : l'employeur doit avoir désigné dans son entreprise, quelque soit le nombre de salariés et le secteur d'activité concerné, « *un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise* ».
- 3.
- 4.

DOCUMENTS REMIS LORS DE LA VISITE

Plaquettes d'information Santé au Travail Provence :

Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

Pressings : les risques liés à votre métier. Comment les éviter ?, STP (brochure salariés)

Pressings : les risques et les moyens de prévention pour préserver la santé et la sécurité de vos salariés, STP (brochure employeurs)

Conduite à tenir en cas de petites plaies accidentelles, STP

Conduite à tenir en cas de brûlure thermique, STP

Le risque incendie, STP

Affichage réglementaire

Premiers secours en entreprise

Exemple de trousse de secours

Guide pour l'évaluation des risques

Invitation à un atelier DUERP



Aides possibles par le service de santé au travail (STP) :

- Aide à l'élaboration du document unique
- Mesures d'ambiance sonore
- Mesures d'ambiance lumineuse
- Analyse des fiches de données de sécurité
- Sensibilisation gestes et postures
- Sensibilisation risque routier
- Sensibilisation aux Substance Psycho Actives (SPA)
- Sensibilisation risque chimique
- Sensibilisation risque bruit
- Sensibilisation sur le travail de nuit
- Sensibilisation sur le travail sur écran

Pour bénéficier de ces aides, vous pouvez contacter votre [médecin du travail](#)

Ce document n'a pas pour vocation d'être un repérage exhaustif des risques professionnels présents dans votre entreprise et ne saurait engager la responsabilité du STProvence.

Sources : Bossons futé, Travailler mieux, INRS, CISME, STProvence



ANNEXES

ANNEXE 1 : CONTACTS UTILES

Tabac Info Service : 3989 ou www.tabac-info-service.fr

Drogues Info Service :

0800 23 13 13 ou www.drogues-info-service.fr

Ecoute Alcool :

0811 91 30 30 ou www.alcool-info-service.fr/

Ecoute Cannabis :

0811 91 20 20 ou www.drogues-info-service.fr

ANNEXE 2 : Compléments à l'affichage obligatoire

CENTRE ANTI POISON 04.91.75.25.25

SOS MAINS 0820.160.150 (Clinique Axium Aix)

URGENCE EAU 0810.400.500

URGENCE ELECTRIQUE 09.69.32.90.00 ou 0800.47.33.33

URGENCE GAZ 0800.47.33.33

INSPECTION DU TRAVAIL : Téléphoner au numéro ci-dessous pour connaître le nom de votre inspecteur

Adresse : DIRECCTE PACA – Unité territoriale des Bouches du Rhône

Antenne d'Aix en Provence

Le Pilon du Roy

Bat B Rue Pierre Berthier

13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Tél 04.42.39.56.00 ou fax 04.42.39.56.01



ANNEXE 3 : Tableau d'incompatibilité de stockage entre produits chimiques



Tableau des incompatibilités entre produits chimiques

| | ● | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ✗ | + | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| | ✗ | ✗ | + | ● | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| | ✗ | ✗ | ● | + | ● | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| | ✗ | ✗ | ✗ | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ● | + | + | + | + |
| | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ● | + | + | + | + |
| | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ● | + | + | + | + |
| | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ● | + | + | + | + |

✗ Ne peuvent pas être stockés ensemble

● Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions

+ Peuvent être stockés ensemble

• Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant : explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant.

• Informez-vous : même s'ils affichent le même pictogramme, certains produits ne peuvent pas être stockés ensemble. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), la notice d'utilisation, les consignes de stockage et de sécurité ou contactez votre fournisseur.

Document conçu et réalisé par Effcience Santé au Travail (Décembre 2013)

Informez-vous, téléchargez nos fiches pratiques produits chimiques sur efficience-santeautravail.org



ANNEXE 4 : Courrier d'accompagnement de la Fiche d'entreprise du / /201 ????? signé par le Dr **si_AMédecin**